



## Commune de Belmont-Broye ///

### Procès-verbal de la séance n° 32 du Conseil général du lundi 18 septembre 2023 à 19h30 à la Salle polyvalente à Léchelles

**Personnes présentes :**        **7 conseillers communaux**  
   **43 conseillers généraux**  
   (selon liste des présences ci-jointe)

**Personnes excusées :**

**Mme Sophie Meyer, Présidente**, remercie les conseillères et conseillers généraux de leur présence ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Pour la séance de ce soir, elle prie d'excuser MM Axel Bise, Ludovic Corminboeuf, Marc Cuennet, Eric Francey, Alexandre Jordan, Kevin Terrapon et Mme Valentina Dzeljadini, Conseillers généraux. M. Olivier Pochon et Mme Lia Rosso, Conseillers communaux.

Cette 32<sup>ème</sup> séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la Feuille officielle No. 35 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et par courriers adressés aux conseillers généraux.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et sera ensuite supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention. En ce qui concerne les votes, il est rappelé qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct. En effet, il est également obligatoire de voter une abstention.

Afin de confirmer que tout le monde est présent et a reçu son matériel de vote, elle demande de bien vouloir lever son carton vert.

À la suite du contrôle des présences, 43 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 22 voix. Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

**Mme la Présidente** donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023**
2. **Informations et réponses aux questions par le Conseil communal**
3. **Octroi de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2023 pour un montant total de Fr. 63'500.00 – article 8, al. 4 du Règlement des Finances (RFin)**
4. **Présentation et adoption des statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)**
5. **Présentation de l'état actuel des différents projets communaux**
6. **Divers**

**Aucune remarque n'étant émise, l'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.**

## 1. **Approbation du procès-verbal de la séance n° 31 du 19 juin 2023**

**Mme la Présidente** demande s'il y a des remarques ou demandes de modification.

**Aucune autre remarque n'étant émise, le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.**

Mme la Présidente remercie Mme Esseiva, secrétaire du Conseil général, pour sa rédaction sans faille.

## 2. **Informations et réponses aux questions par le Conseil communal**

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Albert Pauchard** ainsi qu'aux différents Conseillers communaux qui désirent apporter des éléments.

**M. Albert Pauchard**, Syndic, transmet les salutations du Conseil communal. En ce qui concerne les informations du Conseil communal, elles seront données lors du point 5 de l'ordre du jour, à savoir « Présentation de l'état actuel des différents projets communaux ». D'autres informations seront transmises lors de la séance du Budget 2024 en décembre prochain. Le Conseil communal a reçu 3 questions, 2 ont reçus réponses. M. Blaise Longchamp concernant une demande de baisse du coefficient de l'impôt, la réponse lui a été transmise et également publiée sur notre site Internet. M. Nicolas Bugnon concernant le parking sauvage à la gare de Léchelles, la réponse lui sera transmise et publiée sur le site internet cette semaine. En ce qui concerne, la question de M. Thomas Clerc concernant la politique communale en matière de protection du climat et de la biodiversité, la réponse est en cours de finalisation et sera donnée officiellement lors de la séance de décembre 2023.

**Mme la Présidente** remercie **M. Albert Pauchard**, Syndic, pour ces informations. Elle demande si les personnes qui ont reçues les réponses du Conseil communal sont satisfaits.

**M. Blaise Longchamps**, groupe PLR prend la parole :

Chers membres du Conseil communal, Chers Conseillers généraux,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre réponse complète et détaillée.

J'ai été étonné de recevoir cette réponse aussi prématurément alors que le budget 2024 n'a pas encore été finalisé. Dans son courrier de réponse, le Conseil communal mentionne qu'il va étudier une éventuelle modification du taux d'imposition lors de la finalisation du budget. Toutefois, à la lecture des arguments mis en avant, je doute qu'une baisse d'impôt soit à l'ordre du jour.

Je comprends parfaitement ces arguments (revenus exceptionnels réalisés sur les impôts sur le gain immobilier, de mutations, successions et donations) et je souligne d'ailleurs encore une fois la qualité de la tenue des comptes de la commune. Mais comme mentionné dans ma question, une chose qui est sûre, c'est que la commune a réalisé un bénéfice de plus de CHF 400'000.- sur l'exercice précédent.

Dans sa réponse, le Conseil communal conclue en disant que ce bénéfice peut être considéré comme une « réserve » sur laquelle le Conseil communal peut s'appuyer lors de la finalisation des prochains budgets communaux.

Ce terme « réserve » me dérange et je ne suis pas d'accord cette vision. En effet, je salue la prudence du Conseil communal en matière de finance mais je trouve inadéquat qu'une administration fasse des « réserves » sur le dos des contribuables alors que nous sommes dans une période d'inflation avec des augmentations considérables de toutes parts que cela soit dans les assurances maladie, les coûts de l'énergie, de l'essence, des intérêts hypothécaires, etc...

Selon moi, la commune a, pour une fois, l'occasion de faire un geste en retour auprès des citoyens. Cela aurait été un signe de confiance fortement apprécié en cette période certainement pas évidente pour plus d'un habitant de Belmont-Broye. Est-il nécessaire de rappeler que les arguments pro fusion promettaient un taux d'imposition à 72% au 01.01.2016 alors que l'ancienne commune de Domdidier fonctionnait à un taux de 78.8%. Le constat est clair que moins de 10

ans après la fusion, nous en sommes au même point en termes d'imposition. D'ailleurs, il n'est pas sûr que les 34 voix de Domdidier qui avait fait pencher le vote vers le oui le ferait encore aujourd'hui.

Enfin, ne refaisons pas le passé et réfléchissons pour notre avenir. Une chose est sûre, c'est que la commune a besoin de ses contribuables et que certaines fois même un petit geste envers eux vaudrait mieux que de petites réserves pour l'administration.

Merci pour votre attention.

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, apporte quelques précisions sur le thème « Réserve » car nous jouons un peu sur les mots. Le terme de « Réserve » ne veut pas dire que l'Administration a fait une réserve, c'est purement une augmentation du capital propre. Nous sommes en train de finaliser le budget 2024. Il est clair qu'actuellement nous n'allons pas vers une baisse du coefficient d'impôt. Au contraire, au vu des premiers résultats, nous devrions plutôt nous diriger vers une augmentation. En revanche, nous pouvons considérer que les bénéfices effectués sur les 2 premiers exercices MCH2 nous permettent d'avancer l'argument que nous avons fait des bénéfices et que nous n'allons pas forcément chercher à augmenter le taux d'imposition en raison de ces bénéfices. Plutôt que de voir ceci comme si nous avions fait une réserve. Les montants ne sont pas stockés dans un coffre à l'Administration.

**M. Bugnon Nicolas**, groupe La Gauche Plurielle, n'a pas de commentaires, il avait relevé le vrai problème avec le parking sauvage à la gare de Léchelles. Il a reçu une réponse à sa question qui sera publiée prochainement. De cette réponse, il ressort que des mesures à court terme ont été entreprises et d'autres à plus long terme. Il est très content des mesures prises par le Conseil communal et le remercie.

### **3. Octroi de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2023 pour un montant total de Fr. 63'500.- - article 8, al. 4 du Règlement des Finances (RFin)**

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal qui donne lecture du message du Conseil communal :

#### **Introduction**

Le Conseil communal sollicite les crédits supplémentaires cités ci-dessous dans le cadre du budget 2023.

Le règlement communal des finances (RFin) précise, à l'article 8 *al. 4*, que le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à CHF 20'000 francs peuvent ne pas être listés.

Bien que le budget approuvé par le Conseil général, le 12 décembre dernier, présentait déjà un excédent de charges à hauteur de CHF 523'220 (-2.21%), ces dépenses supplémentaires ne vont pas impacter la santé financière de notre Commune. En effet, ce supplément demandé représente un surcoût de 0.27% du budget global. Il est pour l'heure difficile de savoir si les rentrées fiscales pourront couvrir ce déficit. Toutefois, l'expérience des années précédentes a démontré que les budgets présentés étaient toujours plus pessimistes que les comptes définitifs. Les nouvelles directives comptables pour donner suite à la mise en application du nouveau plan comptable MCH2 démontrent que les capitaux communaux peuvent absorber ces charges supplémentaires. Il faudra toutefois veiller à équilibrer au mieux les futurs budgets.

Après analyse des comptes au 24 juillet 2023, il apparaît que des crédits supplémentaires doivent être demandés au Conseil général pour des dépenses dites « nouvelles » soit des charges considérées comme étant non-liées, conformément à l'art. 36 al.3 de la LFCO.

## Demandes de crédits supplémentaires

Le total des crédits supplémentaires se montent à

**CHF 63'500**

Le tableau ci-après précise les comptes concernés par la demande de crédits supplémentaires :

No.	No. compte	Crédit supplémentaire	Budget 2023 (approuvé)	Motifs de l'excédent
1	0120.3000.01 Vacations du Conseil communal	25 000 CHF	130 000 CHF	Les dossiers déjà ouverts en 2022 se poursuivent en 2023. Au vu des dépenses 2022 et du 1er semestre 2023, une augmentation budgétaire est sollicitée.
2	0220.3113.00 Aquisition matériel informatique	4 000 CHF	6 600 CHF	Aquisition de matériel supplémentaire suite à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice. Remplacement de matériel obsolète
3	0220.3130.04 Cotisations aux associations	5 000 CHF	18 200 CHF	La nouvelle contribution de CHF 1.- /habitant au fond DIGI-FR n'était pas budgété
4	0220.3158.00 Contrat maintenance informatique	4 000 CHF	25 000 CHF	Budget 2023, basé sur les budgets 2022 qui étaient déjà insuffisant et qui ont nécessités un crédit supplémentaire en 2022.
5	0290.3134.00 Assurances diverses	4 000 CHF	36 000 CHF	L'ECAB a procédé à une indexation de 13.55% des valeurs assurées au 01.01.2023.
6	2170.3144.01 Entretien et rénov. bâtiments /halle de sports	20 000 CHF	40 000 CHF	Le décompte de Sinef de CHF 26'608.20 n'a pas été imputé sur le compte 2170.5040.00 car ce dernier a été bouclé par erreur en 2022.
7	7690.3120.00 Electricité borne	1 500 CHF	500 CHF	Hausse des prix du Kwh et hausse de la consommation. Le budget 2022 était également sous-évalué.
	<b>TOTAL</b>	<b>63 500 CHF</b>		

### Informations complémentaires

D'autre part, d'autres dépassements sont signalés ci-après, mais ceux-ci concernent des dépenses liées :

- 4210.3612.00 Participations aides et soins à domicile **+ CHF 93'000**

Cette charge liée découle du décompte final 2022, reçu le 05.06.2023 qui présente un excédent pour la Commune de CHF 92'761.

- 5720.3611.00 Participations et frais d'assistance **+ CHF 1'500**

Charges de l'action sociale en lien avec les services sociaux spécialisés, plus élevées.

### Financement et charge financière

Le montant total de CHF 63'500 sera porté sur les différents comptes du budget 2023 et sera financé par les capitaux propres de la Commune.

## **Conclusion**

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi de crédits supplémentaires à hauteur de CHF 63'500 au budget de fonctionnement 2023.

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Eric Pauchard**, Vice-Président de la Commission financière, qui donne lecture du préavis de la Commission financière.

Il précise en premier lieu qu'il prend la parole en l'absence de M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière.

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre c de la loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote du Conseil général.

Selon l'article 8, alinéa 1 du Règlement des finances (RFin), le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 50'000.

Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à CHF 20'000 peuvent ne pas être listés (art. 8, al. 4 RFin).

La Commission financière salue la démarche du Conseil communal de présenter la liste motivée des crédits supplémentaires au cours de l'année et non au moment de la présentation des comptes. La Commission financière remarque de manière positive que la liste présentée comporte également des crédits supplémentaires de moins de CHF 20'000.

## **Analyse**

Position no 1 – Vacations du Conseil communal :

En 2022, le montant des vacations du Conseil communal s'est élevé à CHF 153'171. Sur la base des projections du Conseil communal et l'état actuel des dépenses pour ce compte, il est nécessaire d'augmenter la position de CHF 25'000. Les dépenses budgétisées pour ce compte se monteront ainsi à CHF 155'000.

Position no 6 – Entretien et rénovation bâtiments / halle de sports :

En 2022, le compte d'investissement 2170.5040.00 – Transformations halle des sports – concernant le chauffage et les cloisons à la halle de sport de Dompierre a été bouclé. En 2023, la commune a reçu une facture d'un maître d'œuvre pour un montant de CHF 26'608.20. Par conséquent, ce projet d'investissement, pour lequel un crédit de CHF 200'000 avait été accepté par le Conseil général en date du 12 décembre 2020, aurait dû être bouclé avec un dépassement de CHF 2'110.15 et non avec un solde non-dépensé de CHF 24'498.05 comme mentionné dans le rapport de gestion des comptes 2022.

Nous demandons au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter une telle situation à l'avenir, tant du point de vue administratif que dans le cadre du suivi des chantiers. Concernant les autres positions, la Commission financière n'a pas de remarque à formuler.

## **Conclusion**

La Commission financière propose au Conseil général d'approuver les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 63'500.

Mme la Présidente remercie M. Eric Pauchard pour son rapport. Elle indique qu'après prise d'information auprès du service des communes, ces demandes de crédits supplémentaires peuvent être votées d'un seul bloc

Aucune question n'étant posée, Mme la Présidente demande de passer au vote.

**L'octroi de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2023 pour un montant total de Fr. 63'5000.- - article 8, al. 4 du Règlement des Finances (RFin) est adopté par 42 oui et une abstention.**

#### **4. Présentation et adoption des statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)**

**Mme la Présidente** donne la parole à **Mme Marie-Claire Corminboeuf**, Conseillère communale qui commente la présentation du Réseau Santé Social de la Broye. Cette présentation est annexée au présent PV.

##### **Introduction**

Adoption de la révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

Lors de l'assemblée du 16 novembre 2022, les délégués de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye ont approuvé à l'unanimité la révision totale des statuts de cette Association.

Afin de poursuivre la procédure et avant la validation des statuts par l'Autorité cantonale et leur entrée en vigueur, il est nécessaire que les législatifs des communes du district les approuvent.

##### **Contenu de la révision totale**

Cette révision totale contient des modifications nécessaires pour l'harmonisation des statuts avec les nouvelles législations cantonales, notamment en termes de santé, de politique en faveur des seniors et en matière financière. Elle permet également de déterminer la gouvernance de l'Association et de préciser les rôles et missions des nouveaux organes, tels que la Commission financière et la Commission consultative.

La révision totale des statuts est annexée au présent message, ainsi qu'un comparatif des modifications apportées par rapport aux anciens statuts. Une présentation du Réseau santé social de la Broye fribourgeoise sera faite lors de la séance du Conseil général.

##### **Conclusion**

Le Conseil communal propose au Conseil général d'adopter la révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Eric Pauchard**, Vice-Président de la Commission financière, qui donne lecture du préavis de la Commission financière. Il précise que la Commission financière de Belmont-Broye est la seule Commission financière au niveau communal à avoir posé des questions sur la révision des statuts.

##### **Préambule**

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre d de la loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du Conseil communal tels que statuts, règlements ou conventions.

En cas d'adoption des statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF), la Commune de Belmont-Broye sera, en effet, engagé financièrement sur une longue durée, ce qui justifie la rédaction de ce préavis.

Selon le RSSBF, nous sommes, au niveau communal, la seule Commission financière à leur avoir posé des questions sur la révision des statuts.

### **Aspects financiers des statuts**

La Commission financière constate que le Message du Conseil communal concernant cet ordre du jour ne comporte aucune information concernant les aspects financiers de la révision des statuts. Nous regrettons cet état de fait et demandons à l'avenir que le Conseil communal porte une attention sur les aspects financiers lors de prochains messages similaires.

La Commission financière s'est concentrée sur l'analyse des conséquences financières de l'article 31 des nouveaux statuts. En effet, la limite d'endettement passe à CHF 90 millions (auparavant CHF 55 millions) pour les investissements et à CHF 6 millions pour le compte de trésorerie (auparavant CHF 4 millions).

L'augmentation de ces limites, et en particulier celle concernant les investissements, aura des incidences sur les montants des participations annuelles de notre Commune aux coûts de fonctionnement du RSSBF (Charges liées).

Selon les explications fournies par M. Serge Clot, responsable des finances du RSSBF, la limite d'endettement pour les investissements a été fixée en fonction des prévisions d'endettement au 31.12.2029 qui correspond au moment où les dettes du RSSBF auront atteint leur pic, à savoir :

EMS les Fauvettes Montagny :	CHF 15.96 millions
EMS les Mouettes Estavayer :	CHF 31.00 millions
EMS les Lilas Domdidier :	CHF 41.00 millions

Soit un total de CHF 87.96 millions ; d'où la limite fixée à CHF 90 millions à l'article 31 des nouveaux statuts.

Ces montants sont basés sur les coûts de construction projetés pour les deux nouveaux EMS à Estavayer et à Domdidier. Concernant l'emprunt lié à l'EMS de Montagny (dont les travaux de rénovation et d'agrandissement sont terminés), les amortissements prévus jusqu'en 2029 ont été déduits du montant de l'emprunt initial.

La limite de trésorerie a été fixée à CHF 6.0 millions dans le but d'anticiper l'augmentation des activités du RSSBF et du volume de transactions bancaires y relatif.

La Commission financière comprend la finalité financière de la modification statutaire et la juge pertinente.

### **Conclusion**

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement l'adoption de l'article 31 des statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF).

Aucune question n'étant posée, Mme la Présidente demande de passer au vote.

**Les statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF) sont adoptés par 43 oui.**

## **5. Présentation de l'état actuel des différents projets communaux**

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Daniel Barras**, Conseiller communal, en charge du dicastère des bâtiments et du patrimoine communal. Ce dernier présente l'état de situation des différents projets des travaux sur les bâtiments communaux. La présentation est annexée au présent PV.

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic, en charge du dicastère des constructions et projets communaux. Ce dernier présente l'état de situation des différents projets communaux. La présentation est annexée au présent au PV.

**M. Eric Pauchard**, groupe PLR, demande par rapport au giratoire de Domdidier vers la Croix Blanche pourquoi un nouveau giratoire ?

Il ne s'agit pas d'un nouveau giratoire mais d'une possible modification du giratoire actuel. Il s'agit surtout de modifications des accès du giratoire pour la mobilité douce.

2<sup>ème</sup> question, par rapport au parking à Léchelles. Serait-il possible d'avoir plus d'informations sur les mesures qui vont être mises en place ? J'ai déjà vu la partie signalisation et la suite ?

Pour l'instant, la signalisation est la seule chose qui va être mise en place et éventuellement, mais cela est encore à confirmer, serait de complètement fermer la partie gazon qui se situe entre les rails et la route où il n'y a pas de barrière entre la voie CFF et la gare.

M. Pauchard demande encore, au niveau de la signalisation si des contrôles ont déjà été effectués et qui est compétent, est-ce la Commune ou est-ce les CFF ? Parce que les panneaux ont été posés la semaine passée et ce matin, il y avait déjà des voitures jusqu'au bout. C'est la police qui est compétente. Il faut appeler la police et la police effectuera son travail.

Et pour la suite, peut-on imaginer qu'il soit payant et à disposition des habitants de la Commune et n'ont pas des gens venant de l'extérieur ?

Cela est du ressort des CFF et M. Sébastien Formica ne peut pas parler au nom des CFF.

**M. Eric Brasey**, groupe PLR, a une question concernant l'éclairage des passages piétons qui est une obligation. Celui d'EcoLine n'est pas éclairé, est-ce que cela va être fait ?

Oui, le bureau technique y travaille comme pour toute la commune d'ailleurs afin de régler tous ces problèmes.

M. Brasey rajoute avoir déjà demandé cela il y a 6 mois au Conseil communal et rien ne s'est fait actuellement pourquoi ? Ne serait-il pas possible d'avoir un délai plus court ?

Cela prend énormément de temps parce qu'il ne s'agit pas juste d'un bouton à appuyer. Il y a des lampadaires qui sont en réseau et d'autres non. Cela n'est vraiment pas simple.

**M. Thomas Clerc**, Groupe La Gauche Plurielle, revient sur le slide consacré à Valtraloc concernant Léchelles. Le passage tracé sur le plan l'interpelle car cela permet de passer du quartier des Crosettes et à l'école. Cela est particulièrement dangereux pour les écoliers. Il s'agit de couper l'intersection dans un endroit sans visibilité. Est-ce que dans le projet Valtraloc, il est prévu de déplacer ce passage piétons ?

**M. Sébastien Formica** indique que déplacer un passage piéton est très compliqué. Pour le moment ce n'est qu'un projet mais, des aménagements sont prévus pour ralentir la circulation et améliorer la visibilité.

**M. Eric Pauchard**, groupe PLR, par rapport à Russy. Actuellement, il y a pas mal de trafics entre Domdidier et Léchelles. Surtout le matin, à midi et le soir. Est-ce que la commune a envisagé un marquage, pas un trottoir, mais quelque chose pour sécuriser le trajet des enfants.

Oui, la Commune regarde ce secteur d'un œil attentif. Le quartier doit d'abord être terminé. L'étude des chemins AF est en cours, afin d'avoir une vue globale. Aujourd'hui pas de réponse à votre question mais, le Service technique est dessus.

**M. Eric Pauchard**, groupe PLR, demande avec cette étude des chemins AF, si une potentielle fermeture de certains chemins comme pour la route d'Oleyres qui va à Misery avec une fermeture pendant certaines heures serait envisageable ?

Tout est possible, tout est sur la table mais, aucune décision actuellement.

**M. Jean-Luc Rimaz**, groupe UDC, a une suggestion par rapport à la place du CO dont une grande partie n'est pas couverte. Il serait judicieux de poser une bâche supplémentaire pour que les gens soient à l'abri lors de manifestation.

M. Sébastien Formica prend note de la demande mais, il rappelle que la commune n'est pas le seul propriétaire.

**Mme Thalmann Désirée**, groupe La Gauche Plurielle, fait une remarque par rapport aux rétrécissements de routes, il est très important de ne pas oublier les agriculteurs.



**M. Sébastien Formica** précise qu'il pense aux agriculteurs, qu'il pense aux personnes qui roulent en voiture, qu'il pense aux personnes qui roulent en vélo, qu'il pense aux piétons, qu'il pense aux enfants, qu'il pense aux parents d'élèves, qu'il pense aux professeurs, qu'il pense aux chauffeurs de bus, qu'il pense aux chauffeurs poids lourd. On essaie de penser à tout le monde

**M. Sylvain Egger**, groupe MBB, pour la zone de Dompierre, il n'y a pas de sécurité. Il y a environ 2,5 km de route sans trottoir. Je vois que cela avance, je comprends la complexité administrative. Comment faire pour prioriser et accélérer les choses afin de protéger au maximum les enfants.

**M. Sébastien Formica**, il y a 49 Km de routes sur la commune de Belmont-Broye, 5 villages, des écoles dans presque tous les villages, des demandes de priorité dans chaque village. Il est difficile de prioriser un tel par rapport à un tel. On essaie de le faire par rapport à un état des routes. Il y a aussi le budget qui n'est pas sans fond. On fait du mieux que l'on peut.

**M. Jean-Marc Chappuis**, groupe MBB, demande s'il serait possible d'avoir un retour par rapport aux panneaux solaires et le projet de la Commission de l'énergie. Merci de cette possibilité. Serait-il possible d'avoir un retour sur cette action ?

**M. Pascal Joye**, indique qu'un retour sera fait quand les travaux chez tous les privés seront terminés. Un retour sera fait dans le courant de l'année prochaine.

**Mme la Présidente** demande s'il y a encore des questions au niveau des projets communaux. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 6. Divers

**Mme la Présidente** indique que le bureau du Conseil général a reçu une demande de M Ivan Thévoz concernant l'introduction dans le règlement du conseil général, d'instruments parlementaires tel que la motion et le référendum.

Le bureau du conseil général va se réunir en séance extraordinaire pour évaluer si cela peut se faire de manière non contraignante ou s'il faut mettre en place une commission pour répondre à cette demande. Des renseignements ont déjà été prise auprès du service des communes.

Est-ce qu'il y a des questions au sein du Conseil Général au sujet de ce point ? M Thévoz voulez-vous apporter des précisions à votre demande ?

**M. Ivan Thévoz**, groupe UDC, ma demande était de savoir comment on pouvait faire pour que le Conseil général ait un petit plus de « pouvoir ». On se rencontre que l'on ne fait que de lever des cartons verts et rouges. Quand on pose des questions, on reçoit certes des réponses mais souvent, le Conseil général a peu de pouvoir et j'ai demandé s'il ne serait pas nécessaire de modifier le règlement du Conseil général pour y insérer des instruments parlementaires pour que nous conseiller généraux, puissions déposer une motion ou un postulat pour activer nos demandes.

Si j'ai bien compris des analyses ont été faites auprès d'autres communes tel qu'Estavayer ou Villars-sur-Glâne pour analyser ce qui peut être fait pour notre commune ? Et qu'elle est la suite ?

**Mme la Présidente** indique que le Bureau du Conseil général va se réunir début octobre afin d'évaluer si une commission doit être créée ou si au sein du Bureau on peut apporter ces modifications selon la loi d'une manière non contraignante. Le Bureau du Conseil général y travaille.

**M. Jean Krebs**, groupe UDC concernant l'école de Dompierre, il y a eu des articles dans les journaux qui indiquaient que le bois venait de proximité etc. Il a entendu par le Tam Tam des campagnes que le mobilier venait du Portugal ? Est-ce exact, sachant que nous avons un fournisseur local ? Est-il vrai que 2 personnes sont parties au Portugal ?

**M. Daniel Barras**, Conseiller communal, indique que les 2 personnes qui sont parties au Portugal sont allés là-bas pour vérifier le matériel, car il n'y a pas d'exposition ou de production en Suisse. Il rappelle que la Commune n'est pas une entreprise privée.

On ne peut pas choisir « à gogo » nos fournisseurs. Il y a des marchés publics et nous sommes obligés de suivre les procédures. Dans un marché public, le critère géographique ne peut être donné. L'entreprise ayant son siège à Lutry, la Commune n'avait aucune possibilité de contrer l'offre.

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, juste une petite intervention par rapport de la Commission financière qui sont arrivés assez tardivement. C'est aussi un peu pour dédouaner le Conseil communal suite à la remarque de la Commission financière lors de la dernière séance du Conseil général dans laquelle, il était demandé que les documents lui soit transmis le plus vite possible, ce que je comprends.

Les documents ont été transmis à mi-août et nous avons rencontré la Commission financière le 5 septembre dernier. Les informations ont été transmises au Président de la Commission financière en respectant largement les délais Il faut également que la commission les respecte les délais.

Le dernier rapport de la Commission financière a été reçue vendredi dernier. M. Currat veut bien que l'on donne des leçons mais il faut ensuite les suivre.

Comme il n'y a plus de remarque, **Mme la Présidente** rappelle que la prochaine séance du Conseil général est prévue le 11 décembre 2023 à Domdidier. Sur ce, elle souhaite une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à une verrée. Mme la Présidente lève la séance à 20h53.

#### Au nom du Conseil général

Laurence Esseiva



Secrétaire

Sophie Meyer



Présidente

- Annexe 1 Présentation du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise
- Annexe 2 Révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye
- Annexe 3 Révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye - comparatif des modifications apportées par rapport aux anciens statuts
- Annexe 4 Présentation de l'état de situation des bâtiments communaux
- Annexe 5 Présentation de l'état de situation des projets communaux